

Résolution CM/ResDip(2018)14 concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la réserve forestière de Khosrov (Arménie)

*(adoptée par le Comité des Ministres le 4 juillet 2018,
lors de la 1321^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution Res(65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution CM/ResDip(2013)2 sur l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés à la réserve forestière de Khosrov (Arménie) ;

Considérant le rapport d'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés les 21 et 22 février 2018 ;

Compte tenu des propositions présentées par le Comité permanent de la Convention de Berne ;

Rappelant que la possession du Diplôme européen suppose de maintenir l'intérêt européen exceptionnel, de poursuivre la gestion exemplaire et de se conformer aux dispositions de la Résolution CM/ResDip(2008)1, et notamment de respecter les obligations de rapports annuels et de visibilité appropriée donnée au Diplôme européen,

Renouvelle jusqu'au 10 juillet 2028 le Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la réserve forestière de Khosrov ;

Assortit le renouvellement des trois conditions suivantes :

1. d'ici à 2020, élaborer et adopter un plan de gestion pour la préservation à long terme du site, comprenant des buts stratégiques et des objectifs, une estimation de budget et un calendrier de mise en œuvre, et prévoyant un mécanisme de suivi pour l'évaluation des mesures de gestion mises en œuvre ; le plan de gestion devrait également envisager une approche stratégique du développement d'un tourisme durable, compatible avec la capacité de charge de la réserve forestière de Khosrov et respectant l'intégrité de cet espace strictement protégé ; le projet de plan de gestion devrait être soumis au secrétariat de la Convention de Berne avant son adoption ;
2. lancer le processus politique et administratif visant à soutenir la sauvegarde de l'intérêt européen du site par un élargissement du territoire de la réserve pour sauvegarder autant que possible l'état de conservation des espèces essentielles (grands carnivores et herbivores) ; éliminer les 11 enclaves qui bordent la réserve forestière nationale de Khosrov ; créer une zone tampon bien délimitée et avec un régime de protection clair, en réduisant autant que possible la chasse et les impacts du pâturage sur la réserve ; régler le problème des « voies de transit » à travers la réserve, et participer à l'atténuation de leur impact général sur le patrimoine naturel de l'espace diplômé ;
3. préserver et soutenir le régime légal de protection stricte dont bénéficie la réserve forestière nationale de Khosrov par la future loi sur la protection de la nature, que le parlement examine actuellement ;

Assortit le renouvellement des trois recommandations suivantes :

1. dans le cadre du nouveau plan de gestion, préparer et financer un programme de sensibilisation et de formation des populations locales, des visiteurs et des agents de la réserve, notamment du point de vue de la gestion des détritiques et autres déchets, et du développement du tourisme durable ;
2. garantir les moyens administratifs de la réserve forestière nationale de Khosrov pour l'avenir, avec le soutien des autorités arméniennes et de donateurs extérieurs ; offrir au personnel des incitations spécifiques pour les encourager à préserver la réserve et son intérêt ;
3. évaluer l'état de sauvegarde du loup (*Canis lupus*), au niveau national et à l'échelle de l'espace diplômé, et adapter le régime juridique et administratif de protection en conséquence ; élaborer un « plan loup » définissant un cadre juridique et administratif général pour la gestion de cette espèce en Arménie, dans le respect de la Convention de Berne et du règlement du Diplôme européen des espaces protégés.